

# L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT



## PUBLIC

Cadre et employé chargés de l'instruction des demandes de logement et/ou de la préparation de la commission d'attribution logement et de l'examen de l'occupation des logements.



## OBJECTIFS

- › définir le cadre législatif et réglementaire lié à l'attribution
- › recenser les points de contrôle obligatoires pour procéder à une attribution
- › évaluer les situations complexes dans les attributions
- › identifier les engagements législatifs ou contractuels à remplir.



## PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Apports juridiques et applications opérationnelles avec illustration de cas réels et concrets.

Échanges à partir des questions des participants et étude de cas pratique.

Atelier sur les pièces justificatives : étude d'avis d'imposition, pièces d'identité, titres de séjour...

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

## PRÉ-REQUIS

Aucun.

Les nombreuses évolutions législatives et réglementaires ont modifié en profondeur le processus d'attribution au sein des organismes. Le bailleur reste responsable des attributions et fait l'objet de contrôles. Cette formation permet de confirmer et de repreciser les conditions d'attribution (plafonds de ressources et régularité de séjour) de manière opérationnelle avec l'analyse des cas complexes rencontrés au quotidien afin d'avoir des réponses sécurisées et crédibles.

Mais il sera également précisé les objectifs d'attribution que les bailleurs doivent atteindre.

## CONTENU

### I. DÉSIGNATION DES CANDIDATS

#### Réservataires

- › gestion en flux, gestion en stock

#### Priorités d'attribution

- › droit au logement opposable, publics prioritaires

#### Critères liés aux objectifs et engagements d'attribution

- › objectifs d'attribution : DALO et publics prioritaires, équilibre territorial
- › engagements au niveau départemental, intercommunal...

#### Critères liés au logement

- › typologie

#### Critères liés à la personne

- › cotation de la demande

### II. CONSTITUTION DU DOSSIER POUR L'INSTRUCTION

- › liste limitative des pièces justificatives (Arrêtés des 19 avril 2022 et 20 avril 2023)
- › protection des données personnelles (CNIL/RGPD)

### III. CONDITIONS D'ATTRIBUTION

#### Régularité de séjour

- › titres de séjour (Arrêté du 20 avril 2022) et droit de séjour des Européens

#### Plafonds de ressources applicables

- › financements du logement proposé : PLAI, PLUS et PLS
- › notion de personnes vivant au foyer
- › catégories de ménage
- › dérogations de plafonds de ressources

#### Situations complexes

- › couples mariés, séparations, demandeur propriétaire, demandeur mineur, mutation professionnelle

#### Solvabilité

- › taux d'effort, reste pour vivre.

## ANIMATION

Amélie DUBOIS, Formatrice juriste  
ou Pégagie N'GUESSAN, Formatrice spécialisée gestion locative.

## DATES CLASSE VIRTUELLE

- 8 et 9 février 2024
- 12 et 13 juin 2024
- 16 et 17 octobre 2024

**PRIX NET : 1580 EUROS** - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :** Véronique ROUCHOSSÉ - 06 60 98 55 46. [veronique.rouchosse@afpols.fr](mailto:veronique.rouchosse@afpols.fr)  
Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. [referenthandicap@afpols.fr](mailto:referenthandicap@afpols.fr)